



www.archivespubliqueslibres.com

à
Monsieur André VAIRETTO
Conseil Général de la Savoie
andre.vairitto@cg73.fr

Monsieur le Conseiller Général,

Vous n'êtes pas sans ignorer que dans le passé le Conseil Général de Savoie s'était fait tristement remarquer comme étant l'un des très rares (à l'époque 3) départements à faire payer l'accès aux documents numérisés des Archives Départementales !

Heureusement sous « l'amicale pression » des généalogistes, historiens et autres chercheurs le Conseil Général avait fait machine arrière pour revenir à la gratuité d'accès à ses archives numérisées comme la quasi-totalité (91) des départements français actuels.

Aujourd'hui la communauté généalogique s'inquiète et s'indigne d'apprendre que la Savoie a signé en avril une licence de réutilisation avec Notrefamille.com (société commerciale privée), portant sur l'État-civil et les recensements du XIX^e siècle. D'ici quelques mois, les généalogistes pourront interroger directement le moteur de recherches du portail généalogique (sur abonnement), pour retrouver les noms de leurs ancêtres savoyards.

Cela veut-il dire que les généalogistes n'auront plus accès gratuitement aux actes numérisés portant sur l'état civil et les recensements du XIX^e siècle ?

Nous souhaiterions en savoir davantage sur le contenu de cette licence puisque nous sommes concernés au premier chef et vous pouvez transmettre notre demande au service du CG ayant autorité sur les services d'archives.

À une époque où le projet de loi sur le Patrimoine vient en discussion au Parlement nous répétons haut et fort que nos généalogies ne sont pas des marchandises et que notre communauté généalogique saura réagir avec la fermeté nécessaire devant les nouvelles attaques commerciales dont nous serions les victimes.

Vous remerciant par avance pour votre réponse veuillez recevoir, Monsieur le Conseiller Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Claude BARIL

Cofondateur d'Archives Publiques Libres